

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 2202 (remplace la version 2201)

Révision: 13.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **ATTBLIME - AB24**
 UFI: TH30-X029-C008-XJDY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation: SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
 Catégorie du produit: PROC5 Mélange dans des processus par lots
 Catégorie de processus:
 Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC2 Formulation dans un mélange
 Emploi de la substance / de la préparation: Produit de peinture
 Agent de matage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Graichen
 Produktions- und Vertiebs-GmbH
 Darmstädter Str. 127 - 129
 D-64625 Bensheim
 Tel.: +49(0)6251/73103
 Fax: +49(0)6251/77901
 e-mail: ehs@graichen-bensheim.de
 homepage: http://www.graichen.net

Service chargé des renseignements:

Département "sécurité des produits"
 Medizinische Notfallouskunft bei Vergiftungen:

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service de consation en cas d'intoxication university Mainz +49(0)6131/19240
 Information de poison: +49(0)700/GIFTINFO
 Pendant des heures de bureau: +49(0)6251/73103
 Dehors des heures de bureau: +49(0)172/7478476 Roland Fell

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

Composants dangereux:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	n-Butane	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25 – 50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10 – 25%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
 Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 2202 (remplace la version 2201)

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

<ul style="list-style-type: none"> . Après contact avec les yeux: . Après ingestion: . 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés . 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires 	<p style="text-align: right; font-size: small;">(suite de la page 1)</p> <p>Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.</p> <p>Demander immédiatement conseil à un médecin.</p> <p>Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.</p> <p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p> <p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p>
--	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

<ul style="list-style-type: none"> . 5.1 Moyens d'extinction . Moyens d'extinction: . Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: . 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange . 5.3 Conseils aux pompiers . Equipement spécial de sécurité: . Autres indications 	<p>CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.</p> <p>Jet d'eau complet</p> <p>Peut former des mélanges explosifs gaz-air.</p> <p>Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.</p> <p>Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.</p> <p>Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.</p> <p>Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.</p>
---	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<ul style="list-style-type: none"> . 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence . 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement . 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: . 6.4 Référence à d'autres rubriques 	<p>Tenir éloigné des sources d'inflammation.</p> <p>Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.</p> <p>Porter un vêtement personnel de protection.</p> <p>Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.</p> <p>En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.</p> <p>Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.</p> <p>Assurer une aération suffisante.</p> <p>Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.</p> <p>Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.</p> <p>Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.</p>
--	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

<ul style="list-style-type: none"> . 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger . Préventions des incendies et des explosions: . 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités . Stockage: . Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: . Indications concernant le stockage commun: . Autres indications sur les conditions de stockage: 	<p>Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.</p> <p>Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.</p> <p>Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.</p> <p>Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.</p> <p>Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.</p> <p>Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.</p> <p>Stocker dans un endroit frais.</p> <p>Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.</p> <p>Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.</p> <p>Ne pas stocker avec les aliments.</p> <p>Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.</p> <p>Tenir les emballages hermétiquement fermés.</p> <p>Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.</p> <p>Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.</p>
---	--

(suite page 3)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 2202 (remplace la version 2201)

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

(suite de la page 2)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 106-97-8 n-ButaneVL | Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm**CAS: 74-98-6 propane**

VL | Valeur à long terme: 1000 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Indications générales

Couleur:

Blanc

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

-44,5 °C

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:

1,5 Vol % (CAS: 106-97-8 n-Butane)

Supérieure:

10,9 Vol % (CAS: 74-98-6 propane)

Point d'éclair

-97 °C

Température d'inflammation:

230 °C (CAS: 294-62-2 Cyclododecan)

Température de décomposition:

Non déterminé.

pH à 20 °C

7

Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.

Solubilité

l'eau:

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C:

8.300 hPa (CAS: 74-98-6 propane)

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

0,7071 g/cm³

Densité relative

Non déterminé.

Densité de vapeur:

Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme:

Aérosol

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Teneur en solvants:

Solvants organiques:

58,6 %

VOC (CE)

420,5 g/l

VOC (EU) (%)

59,5 %

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 2202 (remplace la version 2201)

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

(suite de la page 3)

. Teneur en substances solides:	40,5 %
. Changement d'état	
. Taux d'évaporation:	Non applicable.
. Informations concernant les classes de danger physique	
. Substances et mélanges explosibles	
. Gaz inflammables	néant
. Aérosols	néant
	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
. Gaz comburants	néant
. Gaz sous pression	néant
. Liquides inflammables	néant
. Matières solides inflammables	néant
. Substances et mélanges autoréactifs	néant
. Liquides pyrophoriques	néant
. Matières solides pyrophoriques	néant
. Matières et mélanges auto-échauffants	néant
. Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
. Liquides comburants	néant
. Matières solides comburantes	néant
. Peroxydes organiques	néant
. Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
. Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- | | |
|--|--|
| . 10.1 Réactivité | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| . 10.2 Stabilité chimique | |
| . Décomposition thermique/
conditions à éviter: | Pas de décomposition en cas d'usage conforme. |
| . 10.3 Possibilité de réactions
dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue. |
| . 10.4 Conditions à éviter | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

(suite page 5)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 2202 (remplace la version 2201)

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

(suite de la page 4)

. **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

. **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

. Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **11.2 Informations sur les autres dangers**

. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

. **12.1 Toxicité**

. Toxicité aquatique:

CAS: 106-97-8 n-Butane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

CAS: 74-98-6 propane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

CAS: 75-28-5 isobutane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

CAS: 74-84-0 éthane

EC50 (96h) 7,71 mg/l (Algae)

LC50 (96h) 27,98 mg/l (Fisch)

. **12.2 Persistance et dégradabilité** Difficilement biodégradable.

. **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Peut s'accumuler dans les organismes.

. **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

. PBT: Non applicable.

. vPvB: Non applicable.

. **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

. **12.7 Autres effets néfastes**

. Autres indications écologiques:

. Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

. Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. Catalogue européen des déchets

HP3 | Inflammable

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 2202 (remplace la version 2201)

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

(suite de la page 5)

. Emballages non nettoyés:

. Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

. ADR, IMDG, IATA UN1950

. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

. ADR 1950 AÉROSOLS
 . IMDG AEROSOLS
 . IATA AEROSOLS, inflammable

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR



. Classe 2.1 Gaz.
 . Étiquette 2.1

. IMDG, IATA



. Class 2.1 Gaz.
 . Label 2.1

. 14.4 Groupe d'emballage

. ADR, IMDG, IATA néant

. 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Gaz.

. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -

. No EMS: F-D,S-U

. Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

. Segregation Code

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
 Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
 Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
 SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
 Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
 For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
 Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
 For WASTE AEROSOLS:
 Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

. 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

. Indications complémentaires de transport:

. ADR

. Quantités limitées (LQ) 1L

. Quantités exceptées (EQ) Code: E0

. Catégorie de transport Non autorisé en tant que quantité exceptée

. Code de restriction en tunnels 2

. IMDG

. Limited quantities (LQ) 1L

. Excepted quantities (EQ) Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

. "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

. 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

. Directive 2012/18/UE

. Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2023

Numéro de version 2202 (remplace la version 2201)

Révision: 13.01.2023

Nom du produit: ATTBLIME - AB24

(suite de la page 6)

. Catégorie SEVESO	P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	150 t
. Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	500 t
. RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3

. Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

. RÉGLEMENT (UE) 2019/1148

. Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

. Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

. Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

. Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

. **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Société de distribution Suisse

. Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

. Service établissant la fiche technique:

Département "sécurité des produits"

. Date de la version précédente:

13.01.2023

. Numéro de la version précédente:

2201

. Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

. * Données modifiées par rapport à la version précédente